



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 579/2023
Date de la séance du CE : 24 mai 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2023.BKD.1579
Classification : Non classifié

Commission intercantonale des arts de la scène (CicaS) ; composition. Nomination pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2027

1. Faits

La Commission intercantonale des arts de la scène est composée de sept membres : trois sont nommés par le gouvernement jurassien, trois par le Conseil-exécutif bernois et un alternativement par le Conseil-exécutif bernois ou par le gouvernement jurassien. Par ailleurs, la commission se constitue elle-même. La période de fonction des membres de la commission est fixée à quatre ans, renouvelable une fois.

2. Démission

Le Conseil-exécutif prend connaissance de la démission de Madame Natacha Kmarin, Neuchâtel, membre de la CicaS, au 31 décembre 2022. Il remercie Madame Kmarin pour son engagement au sein de la commission.

3. Nominations

Le Conseil-exécutif nomme comme membres de la Commission intercantonale des arts de la scène, pour un premier mandat renouvelable une fois :

- Madame **Nina Pigné**, Bienne
- Monsieur **Luca Depietri**, Bienne

La période de fonction prend effet du 1er juin 2023 au 31 mai 2027.

4. Bases légales

- Arrêté du Conseil-exécutif du 17 décembre 2008 concernant l'adhésion à l'accord intercantonal entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura instituant la Commission intercantonale des arts de la scène (Cicas, RSB 439.72)
- Accord du 17 décembre 2008 entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura instituant la Commission intercantonale des arts de la scène (Cicas, RSB 439.72-1)

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire

– Direction de l'instruction publique et de la culture